

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 620**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la gravure option A : gravure d'ornementation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP Métiers de la gravure, option gravure d'ornementation grave à la main, d'après un dessin, une ornementation sur une pièce de bijouterie ou d'orfèvrerie. Il maîtrise l'exploitation maximale du burin: il reporte le dessin sur la plaque, précise le trait à la pointe, grave en vue d'impression sur un support donné.

Il vérifie la qualité de toutes les opérations effectuées par essais ou tests.

Il contrôle la conformité du sujet à réaliser, de l'effet visuel terminal souhaité, de la qualité d'exécution demandée.

Il assure la présentation de l'ouvrage (nettoyage, dégraissage, patine...)

Il réalise également des incrustations de nacre, d'écaïlle... Il maîtrise la technique du damasquinage qui consiste à incruster dans une surface métallique un filet d'or, d'argent, de cuivre pour former un motif décoratif.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de bijouterie et d'orfèvrerie, industries utilisatrices de moules (plastique, verrerie...), fabriques de médailles, imprimeurs et artisans graveurs.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1303 : Gravure - ciselure

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Réalisation et arts appliqués ; - Technologie, prévention - histoire de l'art ;
- Français et Histoire-Géographie ;
- Mathématiques-Sciences ;
- Éducation physique et sportive ;
- Langue vivante étrangère .

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem

Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 09.03.1993

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :